

# EPREUVES ORALES DE CONTRÔLE 2014

Durée

|                               |                            |                                    |
|-------------------------------|----------------------------|------------------------------------|
| <b>Préparation</b><br>10 min. | <b>EOC</b><br>10 min. max. | <b>Interaction</b><br>10 min. max. |
|-------------------------------|----------------------------|------------------------------------|

Extrait du BO n°4 du 23 janvier 2014

## 3.4 Épreuves orales de contrôle

Durée : 20 minutes.

Temps de préparation : 10 minutes.

Coefficient identique à celui de l'ensemble de l'épreuve de langue vivante pour les séries générales et technologiques (hors séries TMD, STAV et hôtellerie). L'évaluation **prend appui sur un document découvert par le candidat au moment de l'épreuve. Il se rapporte à l'une des quatre notions** du programme. Ce document peut relever de **genres très différents** (image publicitaire, dessin humoristique, photographie, reproduction d'une œuvre plastique, slogan, titre d'article de presse, question invitant le candidat à prendre position sur un sujet d'actualité ou un phénomène de société, etc.). **L'examineur propose au candidat deux documents. Chaque document illustre une notion différente du programme. Le candidat choisit l'un de ces documents** et dispose ensuite de 10 minutes pour organiser ses idées et préparer son propos. Le **document, qui ne donne pas lieu à un commentaire formel**, doit permettre au candidat de **prendre la parole librement**.

Cette prise de parole en continu, qui n'excède pas 10 minutes, sert d'amorce à une **conversation** conduite par l'examineur, qui **prend notamment appui sur l'exposé du candidat**.

Cette phase d'interaction n'excède pas 10 minutes. Pour chaque candidat, l'examineur conduit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation publiée en annexe correspondant à la langue concernée, LV1 ou LV2. Dans la mesure du possible, on privilégiera une organisation de l'épreuve « sur écran » qui permet une meilleure présentation aux candidats des documents, en particulier iconographiques. Si l'épreuve prend appui sur un document imprimé, l'examineur veille à ce que le candidat restitue le document en fin d'épreuve.

### Obligations et recommandations

Il est vivement recommandé aux examinateurs :

- **d'expliquer brièvement le déroulement de l'épreuve aux candidats** (durée, contenu) ;
- de récupérer le document remis au candidat au terme de l'épreuve ;
- d'avoir **prévu plusieurs supports pour chacune des notions** du programme ;
- dans le cas d'un document visuel, de s'assurer de la qualité de sa reproduction ou de le proposer sur support informatique.

### ATTENTION

**Il n'est pas demandé aux candidats de fournir de documents ou la liste des notions travaillées. L'oral de contrôle porte sur les 4 notions qui auront été travaillées en classe de terminale.**

Il est rappelé aux examinateurs qu'ils doivent :

- **bien vérifier sur la convocation si le candidat est inscrit en LV1 ou LV2 pour utiliser la grille correspondante.**
- **proposer 2 documents, chacun sur une notion différente.**
- **faire preuve de bienveillance et de neutralité.**

**Aucun commentaire**, positif ou négatif, ne doit être porté devant le candidat ou les autres candidats, concernant la prestation, le niveau de maîtrise de la langue, l'origine ou la formation du candidat. Le candidat est libre de choisir le format que prendra sa prise de parole en continu.

- **respecter le temps prévu pour chaque sous-partie de l'épreuve.**
- **laisser aux candidats le temps de terminer leur prise de parole en continu sans les interrompre.** Intervenir ou relancer à partir du moment où les candidats ont terminé ou sont clairement bloqués. Les prévenir toutefois 1 minute avant la fin de la première partie (EOC) que le temps imparti va se terminer.

- ne pas interrompre abruptement un candidat.
- si le candidat n'utilise pas la totalité du temps imparti à la prise de parole en continu, ne pas compenser en rallongeant l'interaction.
- si le candidat lit trop les notes qu'il aura rédigées pendant le temps de préparation, ne pas les lui retirer, mais prendre en compte cet aspect dans l'évaluation.
- **prendre appui sur les propos du candidat pour relancer la parole lors de l'interaction**, amener le candidat à expliciter un point, prendre position, justifier son point de vue.
- **veiller à ne pas empiéter sur le temps de parole du candidat**, notamment en posant des questions trop longues, et à ne pas glisser vers un questionnement trop fermé ou induisant certaines réponses.
- toujours **revenir aux critères d'évaluation de la grille**.
- **remplir la grille d'évaluation pour chaque candidat**. Cette fiche a valeur de copie d'examen. Pour chaque critère, situer la prestation du candidat au degré de réussite atteint et attribuer le nombre de points correspondants.
- **indiquer sur le bordereau les heures de début et de fin de l'épreuve**, surtout quand elle tourne court en raison des difficultés du candidat.

La note de l'épreuve de contrôle se substitue à la note globale obtenue aux épreuves du 1<sup>er</sup> groupe (écrit + oral) dans la langue choisie. Le coefficient de cette note globale s'applique à la note de l'épreuve de contrôle. Par exemple, en série L, le coefficient 4 s'applique pour les candidats ayant passé l'épreuve orale de LV Obligatoire, le coefficient 8 pour ceux ayant passé l'épreuve orale de LV Approfondie. La Littérature en langue étrangère (LELE) ne donne pas lieu à une épreuve de contrôle.